

**Conseil communal de Château-d'Œx****Procès-verbal de la séance du jeudi 30 mars 2017  
20h30 - 22h50, Salle du Conseil communal**

**Présidence** : M. Charles-André Pfister

**M. le Président** ouvre cette dernière séance de l'année et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, à Mme la Secrétaire municipale, à M. le Chef de service ainsi qu'au représentant de la presse.

Mis en discussion, le mode de convocation ne donne lieu à aucune remarque.

Annexes à la convocation : Plan de situation Préavis 02-2017; annexes aux préavis suivants voir [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Politique > Conseil communal > séance du 30 mars 2017

**1. Appel**

Présent-e-s : 54 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Patrick Girardet, Bénédicte Hauswirth, Nicolas Kalbfuss, Philippe Rosat, Patrick Scherrer, Nicole Schnegg

Absent-e-s : /

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Alain Rossier

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

**M. le Président** implore la bénédiction divine et compare la citation suivante « Servir est notre liberté » (psaume 406) à l'engagement des Autorités communales.

**M. le Président** soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

**Ordre du jour****2. Correspondances du Bureau****3. Communications du Bureau****4. Communications de la Municipalité****5. Approbation procès-verbaux séances 17 novembre et 10 décembre 2016**

**6. Préavis No 1** Participation financière au crédit d'étude de faisabilité du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon

**7. Préavis No 2** Demande de crédit – Elaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « Pré d'Embas III »

**8. Préavis No 3** Demande de participation financière au crédit d'étude des dernières phases du projet d'hôtel thématique pour la pratique de la musique à Château-d'Œx

**9. Préavis No 4** Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »**10. Propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**2. Correspondances du Bureau**

Néant.

**3. Communications du Bureau**

*Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.*

Les élections cantonales et les dépouillements sont en cours de préparation par l'administration communale et le Bureau du Conseil communal, en conformité avec les directives cantonales en la matière.

Sur demande de la Municipalité, un Conseil communal extraordinaire d'information se tiendra le mercredi 12 avril prochain au sujet de La Braye : « Présentation du rapport d'étude de la 1<sup>ère</sup> phase du projet "La Braye 2038" par AC Management Consulting Sàrl et la société Télé-Château-d'Œx SA avec prise de position de la Municipalité ».

La convocation est envoyée tout prochainement. **M. le Président** prie les Conseiller-e-s de bien vouloir agender cette date.

**M. le Président** rend les groupes attentifs aux changements à prévoir sein du Bureau du Conseil communal et de la Commission Gestion-Finances. Ces désignations seront à l'ordre du jour du Conseil communal du 28 juin 2017.

Afin d'optimiser la filière administrative qui suit les rapports de commission, **M. le Président** précise les consignes suivantes :

- envoi des rapports de commissions par courriel à la Secrétaire du Conseil communal uniquement, dans le délai imparti (au plus tard 7 jours avant la séance du Conseil communal)
- transmission de la version papier, datée et signée, soit au Bureau du Greffe, soit, au plus tard, à la Secrétaire du Conseil le soir du Conseil

En cas de modification d'un rapport de commission, la dernière version doit être envoyée à la Secrétaire du Conseil par courriel (pour la publication sur le site internet de la Commune), et la version papier, signée et datée, au Greffe ou à la Secrétaire du Conseil le soir du Conseil. Toute modification du rapport doit être signalée lors de la lecture du dit rapport durant la séance du Conseil communal, afin d'être notifiée dans le Procès-verbal de séance.

En prévision des élections cantonales du 30 avril prochain, **M. le Président** tient, au nom du Conseil communal, à souhaiter une bonne campagne aux candidat-e-s au Grand conseil et à leur adresser des vœux chaleureux pour leur acte citoyen. Il s'agit de Mme Céline Baux (UDC) et de MM. Pierre-François Mottier (PLR), Philippe Rosat (UDC) et Raymond Vuadens (PS), tou-te-s membres du Conseil communal. Ils sont vivement applaudis par l'Assemblée.

**4. Communications de la Municipalité**

Voir le détail sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Politique > Conseil communal > séance du 30 mars 2017

**M. Charles-André Ramseier, Syndic**

Complexe piscine-camping – une pompe à changer en urgence

**M. Eric Fatio**

Fin des travaux du Collège Henchoz

**M. Eric Grandjean**

Assainissement de l'installation de tir de L'Etivaz  
Installation de compteurs d'eau - facturation de l'épuration

**Mme Mary-Josée Rossier**

Ralentissement du trafic motorisé et synergie des cheminements de la mobilité piétonne au travers du village de Château-d'Œx

**M. François Jaquillard**

Prise en charge de la facture relative à la dépose du câble des installations de remontées mécaniques de Gérignoz

**M. Christian Daenzer**

Vente des propriétés communales du Progrès et du Peneysan

**5. Approbation procès-verbaux séances 17 novembre et 10 décembre 2016**

**M. Jacques Henchoz** demande de remplacer le « service des Améliorations foncières » par le *service en charge* des Améliorations foncières (PV du 17 novembre 2016, p.45) : le Service des AF n'existe plus depuis 2006<sup>1</sup>.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 est accepté à l'unanimité avec la modification signalée.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2016 est accepté à l'unanimité et sans modification.

**6. Préavis No 1** Participation financière au crédit d'étude de faisabilité du projet  
Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace BallonCommission :

M. Michel Berdoz, 1<sup>e</sup> membre - Mme Armelle Morier, rapporteure  
MM. Carlos Almeida, Eric Gutknecht, Patrice Rossier

Délégation municipale :

M. François Jaquillard, Mme Mary-Josée Rossier

Invité-e :

Mme Jacqueline Dubé, Directrice Espace Ballon  
M. Jean-Claude Dubé, Président Fondation Espace Ballon

**Rapport de Commission** - séance du 9 mars 2017

Lecture : **Mme Armelle Morier**

*La version corrigée est archivée et publiée sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) : p.2 question 2, CHF°374'000 au lieu de CHF 380'500, versement CHF 52'500 y c. l'année 2017*

La Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le Préavis 01-2017.

---

<sup>1</sup> Renseignements sur : [www.vd.ch/themes/territoire/ameliorations-foncieres](http://www.vd.ch/themes/territoire/ameliorations-foncieres)

## Discussion

**M. Jacques Henchoz** estime personnellement que cette étude mérite d'être menée car ce projet va dans la bonne direction, celle du tourisme 4 saisons. Il soumet les deux questions suivantes :

- Faut-il prévoir des travaux d'isolation (mise aux normes actuelles) en cas de travaux ?
- Il est d'accord avec le principe de remplacer le subventionnement annuel au fonctionnement (CHF 52'500) par une participation d'investissement pour un projet afin de dynamiser l'Espace Ballon. Mais constatant que le bénéfice prévisionnel 2016 s'élève à CHF 1'000, il se demande comment les CHF 52'500 seront compensés.

**Mme Mary-Josée Rossier**, Municipale, concernant l'enveloppe énergétique du bâtiment, elle s'est renseignée auprès du Service des travaux et de l'architecte qui a conçu l'Espace Ballon. S'agissant d'un établissement muséal et non pas d'une habitation et au vu des travaux réalisés en 2000, il n'est pour l'instant pas préconisé de le mettre aux normes CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Mais il faudra voir le moment venu si des travaux plus conséquents devront être entrepris ou pas.

Concernant la participation financière communale : l'objectif – le défi – consiste effectivement à transformer la subvention annuelle aux charges de fonctionnement en subvention d'investissement. L'étude de faisabilité doit démontrer la dynamique que ce projet pourrait susciter : l'augmentation des entrées (population, tourisme) devrait compenser les CHF 52'500.

**M. Raymond Vuadens** souligne que cette étude de faisabilité servira précisément à confirmer ou non la valeur de ce projet. À son avis, il est important de relancer la dynamique du site. Il suggère cependant que l'étude de faisabilité analyse l'aspect de la maintenance technique, car il s'agira d'un objet relativement délicat.

**Mme Mary-Josée Rossier**, Municipale, concernant la maintenance technique, informe que le groupe de travail – composé de MM. Claude Schnegg, Christophe Moinat, Jean-Claude Dubé – est déjà en contact avec une société en Angleterre afin de trouver une personne compétente à proximité. Cet aspect est inclus dans l'étude de faisabilité, tout comme les questions d'éclairage.

La parole n'est plus demandée.

## Vote du Préavis

Le Préavis 01-2017 est accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 01/2017 du 14 février 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à participer financièrement au crédit d'étude de faisabilité du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon.
- **D'octroyer**, à cet effet, une participation financière de CHF 15'000.00.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.

- **D'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 1'500.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 375.00 la première année, selon les conditions actuelles.

**7. Préavis No 2** Demande de crédit – Elaboration du plan partiel d'affectation (PPA)  
« Pré d'Embas III »

Commission :

M. Jacques Henchoz, 1<sup>e</sup> membre - Mme Véronique Jaquillard, rapporteure  
Mme Sylviane Clot, M. Claude-Eric Rossier  
Absente et non remplacée : Mme Suzanne Germann

Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic, MM. Christian Daenzer et Stéphane Henchoz

**Rapport de Commission** - séance du 6 mars 2017

Lecture : **Mme Véronique Jaquillard**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter le Préavis 02-2017.

**Discussion**

**M. Jean-Louis Rossier** aimerait qu'il soit précisément stipulé que l'eau sanitaire sera chauffée par le chauffage à distance.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, s'est encore renseigné : il confirme qu'effectivement l'eau chaude sanitaire et l'eau chaude du chauffage seront chauffées par le système.

**Mme Céline Baux** souligne que de nombreux sujets importants sont traités par ce préavis. Par rapport à la centrale de chauffe : lors de la séance d'information, des garanties ont été données sur l'absence de nuisances et sur les moyens techniques de filtrage et de protection : il n'y aura pas de danger à proximité des habitations. D'autre part, elle souligne l'importance du fait que seul du bois régional sera utilisé, ce qui réduira nettement les transports et donc les émissions de CO<sub>2</sub>.

Par rapport au PPA : Mme Céline Baux estime qu'il est bon marché. Elle fait part en outre des préoccupations échangées au sein du groupe UDC au sujet de l'esthétique dans cette zone (projets Centrale de chauffe, Hôtel thématique musique, rénovation de L'Hôtel Roc & Neige). Le PPA étant actuellement à ses débuts, et ayant constaté lors de Conseils précédents la difficulté à modifier le règlement d'un PPA déjà établi, elle adresse le voeu suivant à la Municipalité, ceci afin de rendre attentives les personnes responsables de ce projet au sujet du caractère architectural de tout bâtiment qui sera construit sur le périmètre du PPA « Pré d'Embas III » :

« Cette zone, visible directement par les personnes de passages ou par les hôtes accédant à Château-d'Œx, doit refléter notre authenticité et notre philosophie de village et de station touristique. Les constructions prévues sur le périmètre du PPA "Pré d'Embas III" doivent être pourvues d'une toiture à deux pans avec avant-toit et respecter les proportions usuelles afin de correspondre à l'image des constructions de la région. »

Mme Céline Baux espère que ce voeu reflète également l'avis du Conseil communal ; elle souhaite entendre les membres de l'Assemblée et de la Municipalité à ce sujet.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, regrette qu'il n'y ait pas eut davantage de Conseiller-e-s présent-e-s à la soirée d'information au sujet de la Centrale de chauffe, le 3 mars 2017. Il rappelle la participation de M. Nicolas Weber, Directeur de l'Institut de Génie Thermique

(Haute Ecole d'Ingénierie, Yverdon-les-Bains). Ce technicien, indépendant et neutre, garantit la retenue de 99'9% des fumées (filtres).

Par rapport à l'esthétisme : la Municipalité est tout à fait favorable à ce vœu ; elle sensibilise ses interlocuteurs au fait que, cette zone étant située à l'entrée du village, l'esthétique devra correspondre au style architectural et accueillant du village. Comme il n'y a pas de concours d'architecture, la Municipalité aura davantage de liberté.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, estime également qu'à cet emplacement, ce vœu est tout à fait légitime ; il confirme que la Municipalité en tiendra compte.

De nombreuses discussions ont eu lieu depuis fin 2016 avec les propriétaires de Roc & Neige (projet de renouvellement total de l'établissement) au sujet des synergies pour le développement de cette zone. Le chalet principal du nouvel Hôtel Roc & Neige sera construit plus près de la route afin de bénéficier d'une meilleure visibilité ; il représentera également l'image de l'hôtellerie régionale. La cohérence architecturale de cette zone est un élément essentiel pour le groupe de travail<sup>2</sup> porteur du projet « Hôtel Musique et Arts ».

**M. Sylvain Clot** donne son avis en tant que résidant de L'Etivaz, qui admire chaque matin la magnifique vue panoramique sur Château-d'Œx en sortant des gorges du Pissot. Il déplore la proximité entre la centrale de chauffe et le nouvel hôtel : le combustible bois sera livré par camion, la centrale fera du bruit, elle émettra de la chaleur et de la vapeur...

M. Sylvain Clot reconnaît la nécessité d'un système de chauffage à distance, mais il suggère de poursuivre les réflexions quant à son emplacement. Il lui semble que le lieu situé vers la station d'épuration (STEP) serait plus adéquat : trafic des camions moins dérangeant, chauffage de la piscine, davantage de bâtiments connectés en remontant le village.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, reconnaît que l'emplacement de la centrale de chauffe a été longuement réfléchi et discuté. Ce lieu représente un moindre coût de raccordement (environ 12 à 12,5 ct / kwh) pour l'Hôtel Roc & Neige et pour l'ensemble des bâtiments dont la connexion est prévue : plus les conduites sont longues, plus le coût d'installation et du chauffage est élevé et moins le système peut concurrencer le chauffage au mazout. Concernant la fumée : des moyens existent actuellement pour sécher la vapeur, évitant ainsi un dégagement de fumée. Concernant le trafic de camions, il a été évalué entre 2 et 4 camions au maximum par semaine durant les grands froids.

**Mme Véronique Jaquillard** rappelle qu'il est indiqué dans le rapport de la Commission (p.1) que la fumée qui sort de la cheminée est constituée de vapeur d'eau, qui peut être revalorisée ou éliminée par assèchement. Elle ajoute que la STEP ne représente pas un lieu idéal : la Commune n'y dispose d'aucun terrain, l'accessibilité aux alentours de la piscine est difficile, encombrée en été, enneigée en hiver.

L'entreprise Romande Energie SA a étudié plusieurs sites potentiels, dont les avantages et inconvénients ont été présentés le 3 mars 2017. L'emplacement retenu représente la meilleure solution. Pour terminer, Mme Véronique Jaquillard rappelle que plusieurs cheminées importantes envoient de la fumée - vers la patinoire, vers l'hôpital - mais qu'on n'y fait plus attention.

**Mme Yvonne Wespi** se dit acquise à cette cause de centrale de chauffe. Elle estime qu'elle sera bien placée, qu'elle sera presque entièrement enterrée. La cheminée pourra même symboliser une dynamique énergétique durable et représenter ainsi un atout marketing pour notre région. Quant à l'esthétisme, elle va dans le sens du vœu déposé par le groupe UDC.

---

<sup>2</sup> Composition : Municipalité : Mme et MM. Charles-André Ramseier - syndic et président, Christian Daenzer, Mary-Josée Rossier, Stéphane Henchoz ; Roc et Neige : 3 délégué-e-s ; Gutundgut : 2 délégué-e-s ; Invités : M. Frédéric Delachaux - directeur Pays-d'Enhaut Tourisme, M. Margot François, secrétaire régional Pays-d'Enhaut Région

**M. Fred Paulin Gétaz** souligne que les contrats avec Romande Energie SA porteront sur une durée de 25 ans. Il suggère de vérifier qu'à l'issue de cette période, la centrale de chauffe ne reste pas sur les bras de la Commune au cas où l'exploitation ne devait pas répondre à la rentabilité souhaitée par l'entreprise.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que pour le moment, aucun contrat n'a été signé. La Municipalité sera attentive lors de l'élaboration du contrat.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote du Préavis**

Le Préavis 02-2017 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 02/2017 du 21 février 2017
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- **D'autoriser** la Municipalité à participer financièrement à l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « Pré d'Embas III ».
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit d'étude de CHF 74'500.00.
- **De financer** ce montant :
  - par une subvention cantonale de CHF 7'500.00 ;
  - par une participation financière de Romande Energie SA s'élevant à CHF 33'500.00 ;
  - le solde de CHF 33'500.00 dans le cadre du plafond d'emprunts de législature, si nécessaire ;
- **D'amortir** le montant de CHF 33'500.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 3'350.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 840.00 la première année, selon les conditions actuelles.

- 8. Préavis No 3** Demande de participation financière au crédit d'étude des dernières phases du projet d'hôtel thématique pour la pratique de la musique à Château-d'Œx

#### Commission :

Mme Jenny Tille, 1<sup>e</sup> membre - M. Pierre-Alain Gorgé, rapporteur  
MM. Yves Ansermet, Sébastien Martin, Vincent Schittli

#### Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic, M. Christian Daenzer

**Rapport de Commission** - séance du 7 mars 2017

Lecture : **M. Pierre-Alain Gorgé**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, est favorable au Préavis 03-2017.

#### **Discussion**

**M. Alain Rossier** affirme son soutien à ce projet, qu'il juge très enthousiasmant. Si l'étude démontre les chiffres présentés (même s'il se dit sceptique par rapport aux 15'000 nuitées envisagées), avec un taux de rentabilité à plus de 10%, il prédit que les investissements seront faciles à trouver.

**M. Claude Schnegg** abonde également dans ce sens, même s'il attend de voir les résultats de l'étude. S'agissant ici d'un projet culturel *régional* orienté sur la musique, il constate malgré tout que notre Commune mène ce projet seule. Une réflexion est-elle partagée avec les communes voisines pour la réalisation puis pour le fonctionnement de ce projet ?

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, confirme que le rendement de 10% - calculé au plus près - est intéressant. Les 15'000 nuitées correspondent à un taux d'occupation de 40% à l'année. Ce résultat exige un système de promotion très efficace mais il est réaliste pour un hôtel thématique, dont la clientèle cible est facile à identifier et à contacter : fanfares, chœurs, groupes constitués autour de la musique, séjours en week-end et en semaine, 4 saisons, hébergement 1\* en chambre de 2 à 4 lits, tarif accessible, accessibilité par rail et par route, dans un cadre naturel adapté aux séjours culturels.

Des discussions sont en cours avec l'Hôtel Roc & Neige afin de créer des synergies au niveau des infrastructures et du marketing. Au total, ces établissements formeraient un complexe hôtelier de 220 lits (chauds) qui permet de retrouver une capacité d'accueil intéressante : 3\* Roc & Neige (familles, individus, groupes, culture, loisirs, sports et patrimoine) + 1\* hôtel thématique musique.

Pour en revenir à l'étude, M. le Syndic rappelle que la 1<sup>e</sup> phase a été réalisée sous l'égide de Pays-d'Enhaut Région ; lorsque l'implantation s'est précisée sur Château-d'Œx, il a été décidé que la Commune mènerait ce projet à maturité, d'où ce préavis. Mais la Commission Tourisme de Pays-d'Enhaut Région suit toujours le projet. La dimension régionale reste essentielle, en termes de relations mais également en termes de circulation de la clientèle.

**Mme Sonia Ludi** revient sur ce chiffre de 15'000 nuitées : si cet objectif est atteint, ce serait magnifique ! Elle rappelle qu'après les années 1930, les nombreux et importants hôtels existant à Château-d'Œx ont tous fermés car ils n'étaient pas rentables. Pour quelles raisons les conditions de rentabilité auraient-elles changé ? Les besoins des touristes ont-ils changé alors que précédemment les résidences secondaires ou les chambres d'hôtes semblaient répondre à la demande ? Est-ce le rôle d'une Commune de se lancer dans un projet de ce type ? Ne serait-ce pas plutôt le rôle d'un acteur privé ?

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, rappelle l'évolution de l'histoire de l'hôtellerie à Château-d'Œx. La fermeture des hôtels, qui avaient d'énorme capacité à l'époque (ex. 240 lits pour l'Alpina Rosat) avait plusieurs motifs : manque d'adéquation avec la demande, manque de moyens d'investissement pour leur restauration, absence de succession, tentatives de rentabilisation en les transformant en appartements...

Un hôtel thématique se positionne différemment ; un hôtel traditionnel risque d'aboutir à un manque de clientèle. Le seul établissement hôtelier qui existe dans ce créneau se situe à Evian. Notre projet est unique en Suisse.

**M. Raymond Vuadens** trouve ce projet très intéressant. La Commune facilite ce projet de trois manières : mise à disposition du terrain en DDP (droit distinct et permanent), mise à jour du PPA et financement d'une aide à la traversée sur la route cantonale. L'équipement de la parcelle n'étant pas mentionné dans le préavis, il demande si la parcelle est déjà équipée ou s'il sera à charge de l'investisseur.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, précise que la parcelle est déjà équipée. Il manque encore éventuellement un accès à la centrale de chauffe, accès dont les frais seront probablement partagés, mais ceci est encore à préciser. Il affirme que la Commune a aussi le rôle d'initier



des projets qui contribuent au développement régional. Il s'agit ici d'un projet qui mérite ce soutien.

La parole n'est plus demandée.

### Vote

Le Préavis 03-20107 est accepté à l'unanimité.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 03/2017 du 14 février 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à participer financièrement au crédit d'étude des dernières phases du projet d'hôtel thématique pour la pratique de la musique à Château-d'Œx.
- **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 92'500.00.
- **De financer** ce montant :
  - par une aide à fonds perdus LADE-LPR de CHF 64'750.00
  - par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire pour le solde de CHF 27'750.00.
- **D'amortir** le montant de CHF 27'750.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 2'800.00 par année, la première fois au budget 2018. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 700.00 la première année, selon les conditions actuelles.

### 9. Préavis No 4 Adoption du plan partiel d'affection (PPA) « L'Etambeau »

#### Commission :

Mme Yvonne Wespi, 1<sup>e</sup> membre - M. Jacques-François Pradervand, rapporteur  
Mme Sonia Rosat, MM. Pierre-François Mottier et Julien Wuillens

#### Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic, M. Christian Daenzer et Mme Mary-Josée Rossier

### Rapport de Commission - séance du 8 mars 2017

Lecture : **M. Jacques-François Pradervand**

La Commission propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le Préavis 04-2017.

### Discussion

**M. Maxime Lenoir** tient à relever le fait que la Municipalité a exigé des avant-toits et il la remercie. Il constate que la validation du PPA par le Conseil communal a lieu parallèlement à la mise à l'enquête : n'est-ce pas un peu risqué ? Il espère toutefois que les deux démarches aboutissent favorablement et que les travaux puissent démarrer dans les délais prévus.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, reconnaît que la Municipalité a pris un risque, car en cas de modification d'un élément du PPA, une nouvelle mise à l'enquête devrait être réalisée. Mais dans tous les cas, l'autorisation de construire démarrera lorsque les deux permis auront été délivrés : PPA et bâtiments.

**M. Céline Baux** déclare que depuis la route du Mont, ce projet ne sera pas très esthétique, mais comme le bâti sera peu élevé, la dégradation du paysage sera moindre. La santé représentant un domaine social et économique très important, il lui semble essentiel d'aller de l'avant. Elle a cependant une demande précise : les places de parc ne sont pas inscrites dans le PPA, alors qu'elles sont indiquées dans la mise à l'enquête (63 en souterrain, 38 non couvertes) : ces chiffres sont-ils suffisants ? Comment le comptage a-t-il été établi ? Quelle est la situation actuelle ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, ne connaît pas le nombre de places actuellement disponibles à l'Hôpital. Pour les nouvelles constructions, le nombre de places de parc respectera les normes VSS (établies par l'Association suisse de normalisation, SNV) et il sera indiqué dans le projet de construction de chaque bâtiment.

**M. Michel Jequier**, Directeur récemment retraité de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, informe qu'il existe actuellement environ 80 places de parc pour Praz-Soleil et pour l'Hôpital, ce qui s'avère nettement insuffisant. Mais il s'agit à l'avenir d'inciter davantage à la mobilité douce, notamment pour les collaboratrices et collaborateurs des établissements de santé : accès à pieds, à vélo, en train, en covoiturage...

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote**

Le Préavis 04-2017 est accepté à l'unanimité.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 04/2017 du 21 février 2017;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- **D'adopter** le plan partiel d'affectation PPA « L'Etambeau », soumis à l'enquête publique du 07 décembre 2016 au 05 janvier 2017, avec ajout à l'art. 33 de son règlement, des éléments suivants :
  - Les voies d'accès indiquées sur la route du Mont et la route de l'Hôpital ne seront pas reliées entre elles. Sont réservés les aménagements nécessaires au passage des services d'urgence et éventuellement de livraison.
  - La dérogation prévue à l'article 40, selon le droit cantonal (art. 85 LATC), ne s'applique pas au présent article.
- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre toutes démarches relatives à l'approbation et à l'entrée en vigueur du plan partiel d'affectation PPA « L'Etambeau » ;
- **De donner** à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui seraient intentées à l'encontre de la Commune de Château-d'Œx du fait de l'adoption du plan partiel d'affectation PPA « L'Etambeau », de l'autoriser à plaider devant toutes instances et à recourir le cas échéant à transiger.

## 10. Propositions individuelles

**M. Didier Morier**, au nom de la Fondation de Praz-Soleil, remercie le Conseil communal d'avoir accepté le PPA. Il rappelle que cette fondation a déjà investi plus d'un million de francs pour ce projet. Prochaine étape : 28 avril 2017, dépôt du projet pour validation par le service cantonal concerné. Les travaux pourront ensuite enfin démarrer.

**M. Colin Rossier**, concernant l'ordre du jour de la séance d'information du 12 avril prochain, demande pourquoi il est prévu un point pour l'appel et pourquoi il n'est pas prévu un point pour les propositions individuelles. D'autre part, suite à la présentation par la Municipalité de sa prise de position, pourquoi une discussion n'est-elle pas prévue ?

**M. le Président** a souhaité qu'il soit procédé à l'appel, par principe, étant donné qu'il y a convocation officielle. Le titre de la communication a été défini par la Municipalité. Sur la base des discussions menées avec la Municipalité, M. le Président a estimé qu'il était effectivement nécessaire de convoquer le Conseil communal pour cette soirée d'information, malgré les inconvénients possibles (vacances de Pâques et délai relativement court). M. le Président confirme par ailleurs qu'un point sera prévu pour la prise de parole des membres du Conseil communal ; il s'excuse de ne pas avoir pensé à préciser cela dans l'ordre du jour.

**M. Jacques-François Pradervand** relève qu'en effet ce bref délai de convocation peut être problématique pour une partie des membres du Conseil communal. Il suggère que lors de l'établissement du calendrier annuel, une ou deux dates soient réservées en vue de séances complémentaires, quitte à être annulées cas échéant.

**Mme Sonia Rosat** rapporte une question qui revient régulièrement au sein du groupe PLR et lors des séances du Conseil communal : qu'advient-il du Skate parc ?

**M. Eric Fatio**, Municipal, informe que le Service des travaux est en contact avec l'entreprise qui va reposer cette installation sur le lieu initial. Délai prévu : vacances de Pâques.

**Mme Céline Baux** pose trois questions :

Concernant la communication municipale au sujet de l'installation de compteurs d'eau et de la facturation de l'épuration : un compteur d'eau devra-t-il être installé dans les exploitations agricoles pour l'eau de boisson du bétail ? À Leysin, cette eau n'est pas comptée, mais il est vrai que les exploitations agricoles y sont moins nombreuses qu'à Château-d'Œx.

Concernant la mise à l'enquête du bâtiment ECA (Etablissement cantonal d'assurance, Plan de quartier « Les Monnaires », Préavis 18-2016) qui s'est terminée ce lundi 27 mars, Mme Céline Baux demande comment la Municipalité va traiter les nombreuses oppositions. Seront-elles prises en considération par la Municipalité et par les maîtres d'œuvre ?

Suite à la suppression du bus-taxi reliant Fontanivent au Gymnase de Burier, les élèves du Pays-d'Enhaut doivent prendre un bus VMCV (transports publics de la Riviera vaudoise) et ceci pour une charge supplémentaire de quelques 50 CHF par mois si les élèves n'ont pas d'abonnement général. *Quid ?*

**M. Eric Grandjean**, Municipal, explique que la taxation de l'eau est encore en cours de réflexion et fait l'objet de simulations financières pour trouver le meilleur - ou le moins mauvais - système, c'est-à-dire un système qui évite de trop grandes augmentations de coût. La possibilité d'installer un 2<sup>e</sup> compteur pour les propriétaires dont une grande partie de l'eau consommée n'est pas assainie est une piste envisagée afin de pouvoir établir une taxation différenciée selon le type d'utilisation d'eau. Une fois le système trouvé, il sera présenté à la Municipalité, à « Monsieur Prix » (*Surveillance des prix*), au Conseil communal qui devra valider le règlement puis au département cantonal concerné.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que les opposant-e-s seront entendu-e-s lors d'une séance le 28 avril, séance à laquelle participeront le responsable ECA et l'architecte qui a remporté le concours.

**M. Eric Fatio**, Municipal, a été informé de cette situation lors des promotions 2016. Ce bus-taxi, destiné uniquement aux élèves du Pays-d'Enhaut, était financé par le Gymnase de Burier. Les élèves des villages alentours devaient se rendre à Burier par leurs moyens et à leurs frais. La ligne VMCV a augmenté ses cadences et établi une ligne directe adaptée au créneau horaire du gymnase. Les coûts des transports sont effectivement importants pour les parents du Pays-d'Enhaut. Il se demande cependant où et sous quelle forme intervenir ?

**M. Raymond Vuadens**, Chef de gare de Château-d'Œx, ajoute qu'avant la fermeture de ce bus-taxi, les jeunes prenaient un abonnement de parcours (Château-d'Œx - Vevey ou Château-d'Œx - Burier). Avec cette nouvelle ligne VMCV, ils doivent s'acquitter, en plus, d'une zone Mobilis-Vaud ([www.mobilis-vaud.ch](http://www.mobilis-vaud.ch)). Des démarches sont en cours avec la direction du MOB afin de diminuer le coût du trajet entre le Pays-d'Enhaut et Burier. De bonnes nouvelles sont espérées pour la rentrée d'août 2017.

M. Raymond Vuadens souhaite par ailleurs obtenir des renseignements au sujet des ouvertures certains dimanches et jours fériés de la COOP. Il a constaté que le magasin COOP à Gstaad est ouvert moins souvent que celui de Château-d'Œx qui, à son avis, est ouvert trop souvent. Il souhaite savoir comment se passent les discussions à ce sujet.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, informe que la Municipalité entretient des contacts réguliers avec la direction de la COOP, que ce soit dans le cadre de discussions ou d'échange de courriers. Les ouvertures en week-end et en jours fériés sont discutées chaque année et la Municipalité, qui octroie les autorisations, insiste sur le droit du travail et sur le respect des collaboratrices et collaborateurs.

**Mme Jenny Tille** relève qu'une question avait été posée lors du Conseil communal de Rossinière en date du 14 mars au sujet de l'ouverture de la COOP à Noël. Ayant fait ses courses quelques jours avant Noël, elle a pu constater que plusieurs employé-e-s de la COOP n'étaient pas satisfait-e-s de cette situation. Elle relève que le personnel n'a pas vraiment le choix de travailler ou pas, malgré la signature d'un document attestant de leur accord. Mme Jenny Tille estime que nous pouvons nous organiser avant pour faire nos courses et que le jour de Noël, le 25 décembre, les commerces devraient être fermés.

Au sujet de la place de pique-nique de la Bazine à L'Étivaz (cf. [communiqué de la Municipalité, 23 mars 2017](#)) : le dépôt ponctuel d'une remorque ou de véhicules agricoles est-il tout de même toléré ou y a-t-il un risque d'être amendé ?

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, informe que la suggestion de ne pas autoriser l'ouverture de la COOP le 25 décembre sera discutée en Municipalité, qui est sensible au fait qu'il s'agit d'une fête religieuse et d'une fête de famille.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, informe que la Municipalité souhaite que le matériel entreposé là, souvent depuis des années, soit débarrassé afin de rendre cette place à sa fonction première. La place de la Bazine est propriété de la Commune. Elle sert donc aussi à l'entreposage de matériel communal, ainsi qu'au dépôt de bois en attente de chargement. Les emplacements seront mieux signalés. Il est cependant possible qu'une remorque y soit parquée pour un temps limité de quelques jours maximum.

M. Stéphane Henchoz rappelle que l'hiver se pose toujours le problème sur les deux routes du fond de L'Étivaz - pour les résident-e-s et en cas d'urgence incendie ou sanitaire - du parage de voitures (de randonneurs, randonneuses) qui bloquent le passage. Dans la vallée de la Torneresse, un propriétaire met à disposition sa place aux Plans de l'Ouge et, dans la vallée de l'Eau Froide, la Municipalité a mandaté une entreprise de déneigement pour permettre le stationnement sur la place de la Bazine. Malgré cela, et malgré les

signalisations, des véhicules sont souvent parqués plus loin et bloquent le passage... Les récidivistes sont donc amendé-e-s.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, profite par ailleurs de sonder l'intérêt des membres du Conseil communal pour une visite de la SATOM à Monthey et éventuellement de l'usine de production de biogaz à Roche. En cas d'intérêt, cette visite serait organisée par Mme Annie Schwitzguebel, Municipale de Rougemont, dans le cadre du DECHPE (Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut), afin de voir de plus près la filière d'élimination des déchets. Près de la moitié de la salle est intéressée.

**M. Jacques Henchoz** remercie et félicite la Municipalité et l'Avenir de L'Etivaz pour leur gestion de cette place de la Bazine. Concernant la communication municipale au sujet de l'assainissement de l'installation de tir de L'Etivaz, il demande à M. Eric Grandjean quelle est la surface du terrain contaminé et celle du terrain acquis en compensation.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, informe que la surface achetée en dessus de La Lécherette, en compensation du terrain contaminé (~1'000 m<sup>2</sup>), est d'environ 30'000 m<sup>2</sup> à CHF 1/m<sup>2</sup> (prés maigres). Le montant déboursé par la Commune s'avère favorable comparé au coût qu'aurait impliqué l'assainissement. Le terrain contaminé a été clôturé ; il est voué au reboisement.

**Mme Yvonne Wespì** estime que d'un point de vue environnemental et vis-à-vis des générations futures, il n'est pas très heureux de laisser un terrain pollué. Comment expliquer aux générations futures que ce terrain ne peut pas être utilisé ?

**M. Eric Grandjean**, Municipal, se réfère à l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (RS 814.680). S'il n'existe pas de risque pour l'eau (souterraine ou à proximité), le reboisement n'est pas problématique. Les buttes et stands de tir de Château-d'Œx ne se situent pas en zone de protection des eaux, donc il ne sera pas nécessaire d'assainir ces sites : il sera possible de les laisser à la forêt.

**M. Sylvain Clot** demande si, à l'occasion de la poursuite du réseau d'eau le long de la route devant l'Eglise, à L'Etivaz, il ne serait pas judicieux de demander au Canton de déplacer et de rénover le mur de la Cure : celui-ci est en mauvais état et il empiètera sur la route qui sera élargie. La Commune pourrait-elle intervenir ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, confirme que ce problème a été évoqué dans un courrier adressé au Canton, propriétaire du mur. Mais il n'est pas intéressé par le déplacement et la réfection de ce mur ; libre à la Commune de financer ces travaux.

La parole n'est plus demandée.

**Monsieur le Président** clôt la séance à 22h50 en souhaitant à chacun-e une bonne fin de soirée.

Prochain Conseil communal : **séance d'information, mercredi 12 avril 2017**

Le Président  
*Charles-André Pfister*

La Secrétaire  
*Myriam Stucki Tinouch*